CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE CROUS

Site de Berlioz - 44300 NANTES

MAITRISE D'OUVRAGE

CROUS Nantes - Pays de la Loire
2 Boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 NANTES Cedex 3
immobilier.marches@crous-nantes.fr / 02 28 07 34 16

MAITRISE D'OEUVRE

BARRÉ LAMBOT Architectes - Mandataires
3 rue Yves Boquien - 44000 NANTES
barrelambot@mac.com / 02 40 20 41 22

BUREAU D'ÉTUDES TCE : EGIS Bâtiment Centre Ouest
3 rue Louis Braille - TSA 50851 - 35208 RENNES Cedex 2
egis.batiment.rennes@egis.fr / 02 99 85 70 30

BET PAYSAGE : GUILLAUME SEVIN PAYSAGES
33 rue René Peigne - 44200 NANTES
contact@gspaysages.fr / 02 41 87 07 14

BET ACOUSTIQUE : ITAC
5 rue Menou - 44000 NANTES
itac@itac-acoustique.fr / 02 40 14 01 95

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR : OTHEA
20 rue de Sureau - La Montgervalaise 2 - 35520 LA MEZIERE
contact@othea.fr / 06 03 55 66 87

BUREAU DE CONTROLE

BUREAU DE CONTRÔLE : BTP CONSULTANTS
3 rue Alessandro Volta - bât F3 - 44470 CARQUEFOU
maxime.tanguy@btp-consultants.fr / 02 40 13 34 00

COORDONATEUR SPS : ATAE
12 avenue Jules Verne - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
nmonceau@atae.fr / 06 89 41 75 88

DCE



Ind.	Dates	Modifications
A	17/04/2026	EMISSION ORIGINALE

BARRE LAMBOT

INTITULE

CCTP Lot 10 – PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX

DATE **17/04/2026**

ECHELLE

NUMERO

SOMMAIRE

10 PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX 4

1 SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 4

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX 4
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE 4
1.3 SUBJECTILES 5
1.4 MATERIAUX 5
1.5 SPECIFICATIONS D'EXECUTION 6

2 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES 8

2.1 ETUDES ET SECURITE 8
2.2 PREPARATION DES SUPPORTS DE TOUTES NATURE 8
2.3 PEINTURE EN PHASE AQUEUSE 9
2.4 REVETEMENTS MURAUX 13
2.5 PEINTURE DE SOL 13
2.6 NETTOYAGE 14

10 PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX

1 SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à effectuer par l'entreprise concernent les travaux de **PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX,** dans le cadre de l'**extension de la Résidence étudiante BERLIOZ** sur le site de **CROUS Nantes - Pays de la Loire (2 Boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 NANTES Cedex 3).**

La prestation de l'entreprise comprendra :

- La fourniture de tous les échantillons demandés par le Maître d'Ouvrage pour fixer son choix,
- Préparation des fonds suivant les types de supports (béton ou plaques de plâtre cartonnées),
- Les rechampissages de toutes natures,
- La fourniture et mise en œuvre des peintures et revêtements intérieurs de l'ensemble des parois et plafonds décrits ci-après,
- La réalisation des joints acryliques à la jonction mur / huisserie avant la mise en peinture,
- Peintures, vernis ou lasures sur boiseries de toutes sortes,
- Peintures sur tuyauteries apparentes (PVC, cuivre, acier) en intérieur,
- Les recoupements de tons,
- Les échafaudages et agrès nécessaires,
- La protection des ouvrages de tous les autres corps d'état,
- Le nettoyage et évacuation des déchets en fin de travaux,
- Le balayage des sols à la prise de possession des locaux et pendant l'exécution des travaux,
- Le nettoyage général (salissures, ...) avant livraison des locaux finis,
- Les notices d'entretien des peintures et revêtements muraux,
- Toutes sujétions de mise en œuvre.

Les surfaces seront réelles avec déductions de tous les vides.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

L'exécution des ouvrages du présent lot, les matériaux et leur mise en œuvre doivent être conformes aux prescriptions des normes, règlements, arrêtés et circulaires en vigueur à la date des offres et en particulier (**liste non-limitative**) :

D.T.U, en particulier :

- D.T.U. 59.1 – Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
- D.T.U. 59.3 – Peinture de sol
- D.T.U. 59.4 – Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- D.T.U. 59.5 – Mise en œuvre des revêtements et systèmes intumescents sur structures métalliques

Normes, en particulier :

- NF-T 30-608 (juillet 2010) – Peinture et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles Normes européennes
- Fascicule de documentation T 30-806 (septembre 1991) – Peinture et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique
- NF-T 31-004 (novembre 1975) – Pigments - Minimum pour peinture
- NF-T 36-005 (juillet 2010) – Peinture et vernis - Caractérisation des produits de peintures
- NF EN 1062-1 (octobre 2004) – Peinture et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Partie 1 : classification
- NF EN 233 (janvier 2017) – Revêtements muraux en rouleaux - Spécification des papiers peints finis, des revêtements muraux vinyles et des revêtements muraux en plastique
- NF EN 234 (décembre 2019) – Revêtements muraux en rouleaux - Spécifications pour revêtements muraux pour décoration ultérieure
- NF EN 235 (mai 2020) – Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles
- Fascicule de documentation FD-T 30-805 (avril 2015) – Peinture - Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinturage du bâtiment

Documents de référence, en particulier :

- Arrêtés relatifs à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Avis du Bureau de Contrôle

- Avis techniques du CSTB
- Classements APIBAT codification des classes de peinture
- Fiches d'avis techniques du CSTB concernant les enduits et peintures relevant de procédés traditionnels
- Décision de l'AFAC (Association Française de l'Assurance de Construction)
- Aux recommandations de la profession

1.3 SUBJECTILES

Avant tout commencement de travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.

Cette reconnaissance devra s'effectuer en présence du maître d'œuvre et des entreprises ayant réalisés les subjectiles.

Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fournira par écrit au maître d'œuvre ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes et de prescrire les travaux complémentaires nécessaires. Les frais engagés pour ces travaux seront supportés par l'entreprise ayant réalisé le subjectile.

1.4 MATERIAUX

L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'œuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser. Pour la réalisation de travaux spécifiques, le maître d'œuvre pourra exiger que l'entreprise demande l'assistance technique du fabricant.

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

Les peintures et les produits de rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive…etc. Ils devront également être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux.

Qualité des matériaux

Peintures

Toutes les peintures seront conformes au D.T.U. 59-1, aux normes NF T36-005 et NF-T 30-608, aux prescriptions des cahiers techniques du CSTB et de l'UNPVF (Union Nationale des Peintres-Vitriers de France). Les peintures, lasures ou vernis choisis bénéficieront de labels ou de marques NF Environnement, Ange Bleu, Écolabel européen ou de toute autre marque environnementale équivalente.

Seront exigés des alkydes en émulsions en phase aqueuse. A défaut, préférer des produits hydro-diluables en phase aqueuse.

Sont interdits, même labellisés :

- Les produits comportant plus de 2.5 % de solvant organique et/ou une concentration en COV (composés organiques volatils) supérieure à 100 g/l de produit (sauf prescriptions particulière au CCTP),
- Les produits contenant des pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome …),
- Les produits contenant les éthers de glycol classés reprotoxiques de classe II.

Revêtements muraux

Les revêtements muraux devront satisfaire aux exigences suivantes :

- Réaction et résistance au feu,
- Absorption et isolation acoustique,
- Stabilité en milieu humide,
- Réflexion à la lumière.

Colles

Les produits et modes de pose devront limiter la quantité de colle et utiliser de préférence des colles sans solvant organique, bénéficiant des marques NF Environnement, Ange Bleu, Écolabel européenne de toute autre marque environnementale équivalente.

1.5 SPECIFICATIONS D'EXECUTION

L'entrepreneur devra prendre connaissance des divers subjectiles (et de leur localisation) énumérés dans les descriptifs des différents corps d'état, afin d'être parfaitement renseigné sur les ouvrages destinés à être peints ou à recevoir un revêtement mural.

L'entrepreneur ne pourra jamais prétendre méconnaître les prestations de ces différents lots pour présenter un supplément de prix (voir D.T.U. 59.1 : réception des subjectiles).

Supports

Il appartient à l'entreprise du présent lot de vérifier et de contrôler les supports avant d'effectuer la pose de ses revêtements ; sa propre responsabilité sera engagée dès l'instant où elle acceptera le support.

L'entrepreneur s'assurera également que les préparations des supports dues par les autres corps d'état ont bien été exécutées.

En cas de support défectueux, l'entreprise informera par écrit le Maître d'Œuvre de toute réserve pouvant nuire à la qualité de ses travaux.

La consistance de la préparation est fonction de l'état du subjectile, des produits à appliquer et de la qualité de la protection recherchée ; cette préparation ne doit jamais être négligée, simplifiée ou sacrifiée pour des motifs économiques ou d'avancement des travaux.

Des précautions d'usage devront être prises lors de l'exécution de travaux sur des subjectiles inhabituels et notamment :

- Respect des prescriptions de mise en œuvre des fabricants,
- Essais de mise en œuvre des revêtements.

Préparations des supports pour peintures et vernis

Enduit à base de plâtre : égrenage, époussetage, rebouchage et enduisage repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire ; une couche d'impression obligatoire.

Plaque de plâtre à épiderme cartonné : égrenage, ponçage des joints, époussetage, reprise partielle des joints, rebouchage et enduisage repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire ; une couche d'impression obligatoire.

Enduit à base de ciment et béton en milieu sec : égrenage, brossage, époussetage, rebouchage et enduisage repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire ; une couche d'impression obligatoire.

Bois et dérivés du bois : brossage, ponçage léger, époussetage, dégraissage, application d'un bouche-pores ; une couche d'impression obligatoire et ponçage léger de l'impression.

Ouvrages métalliques : dégraissage, dérouillage éventuel ; une couche de peinture antirouille.

Préparations des supports pour revêtements muraux

Les supports doivent être propres (exempts de tâches), sains, lisses, durs, solides, stables, plans, normalement absorbants, secs et non exposés aux remontées d'humidité.

Le D.T.U. 59.1 indique le degré de siccité maximum admis.

Les supports absorbants (enduit plâtre neuf, plaques de plâtre cartonnées, panneaux de bois reconstitués) seront préparés avec une couche d'apprêt ou d'impression.

Les supports non absorbants seront rendus poreux par un léger ponçage.

Éliminer les vieux papiers peints, les peintures écaillées ; un lessivage préalable est indispensable sur tous les anciens fonds peints.

Les fonds en ciment devront être exempts de produits de décoffrage ; l'application d'un produit neutralisant est obligatoire.

Teintes

Le choix des teintes appartient au maître d'ouvrage et au choix de l'architecte.

Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchampissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.

Les surfaces témoin dont le nombre et la superficie seront déterminés par le maître d'œuvre devront obligatoirement être traités avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 ARTICLE 6-3-15e alinéa).

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile le plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour

certaines peintures.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

Le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre / d'ouvrage.

État de finition

Pour chaque subjectile recevant un revêtement peinture, le CCTP prévoit des états de finition définis dans le DTU 59.1 : finitions A, B, C.

Contrôles

Les échantillons de produits dont l'emploi est envisagé seront déposés au Maître d'œuvre au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

Si le maître d'œuvre le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons qui subiront les analyses voulues. Les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître d'ouvrage dans le cas contraire.

Raccords

L'Entrepreneur devra tous les raccords de peinture sur les menuiseries après exécution de jeux éventuels, sur toutes les canalisations et accessoires métalliques de plomberie après les derniers essais de mise en service, ainsi que l'ensemble des raccords nécessaires pour un parfait achèvement des travaux.

Réception et garanties

Elle sera effectuée après l'achèvement des travaux de peinture et séchage parfait.

L'état de finition des surfaces réceptionnées sera conforme à celui prévu au CCTP, aux prescriptions du DTU et à l'aspect présenté par les surfaces de référence exécutées. De faibles écarts de couleur et de brillant sont acceptables et usuels dans le bâtiment.

L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements ayant une fonction décorative, ainsi que pour les produits de façade de classe D et gamme décorative.

Pour les revêtements ayant également une fonction technique tels que revêtements de façades de classe I et T, la garantie est de 10 ans.

Cette garantie décennale fera l'objet d'un contrat de garantie conjointe et solidaire du fabricant et de l'entrepreneur.

Organisation du chantier / Phasage des travaux

Les studios F112 et F113 sont désignés comme *chambres témoins*.

À ce titre, les travaux devront être réalisés en priorité sur ces deux studios, avant le démarrage des travaux sur les autres unités, afin de valider les choix techniques, esthétiques et les modes opératoires.

Protection - nettoyage

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tâchés.

L'entrepreneur du présent lot devra, à la suite de son intervention, tous les nettoyages nécessaires pour que toutes les traces ne puissent gêner l'intervention des autres corps d'état, ni influer sur la qualité de leurs prestations.

Tous les déchets et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment et évacués à la décharge publique.

La protection des ouvrages est à la charge de l'entreprise jusqu'à la réception définitive, y compris lors des interventions d'autres corps d'état.

2 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 ETUDES ET SECURITE

2.1.1 Etudes et plans d'exécutions

Avant le début des travaux, l'entreprise devra fournir à l'architecte un plan de calepinage des revêtements muraux et d'exécution qui devra obligatoirement être valider avant d'effectuer toute préparation et mise en œuvre.

L'entreprise s'engage également à garantir la cohérence entre ses plans de calepinage, le CCTP, le tableau de finitions et les plans de repérage établis par l'architecte.

Elle aura l'obligation de vérifier l'ensemble de ces documents avant toute mise en œuvre et de signaler, par écrit et dans les meilleurs délais, toute incohérence, contradiction ou omission constatée, et ce préalablement au démarrage des travaux concernés.

Pour l'ensemble des ouvrages à réaliser du présent lot.

2.1.2 Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

L'entrepreneur est tenu de constituer et de remettre au maître d'œuvre un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet, en fin de chantier, comprenant l'ensemble des documents relatifs aux ouvrages réalisés.

Le DOE doit être présenté sous forme de classeur parfaitement organisé, avec intercalaires de séparation, sommaire et respect de la charte graphique, et pourra comporter à la fois des documents papiers et des fichiers informatiques.

Dans un premier temps, l'entreprise fournira un exemplaire à la maîtrise d'œuvre pour approbation. La diffusion des exemplaires définitifs interviendra uniquement après validation par la maîtrise d'œuvre.

Le DOE doit obligatoirement contenir :

- Les plans d'exécution détaillés des ouvrages réalisés,
- Les fiches techniques des produits utilisés, mettant en évidence (surlignage en rouge) leurs caractéristiques techniques,
- Les procès-verbaux et avis techniques relatifs aux ouvrages,
- Les plans de localisation / de repérage, classés par type de produit,
- La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits utilisés,
- Les notices d'entretien et les préconisations pour l'exploitation et la maintenance.

Condition de réception : La réception des travaux et la levée des réserves sont strictement subordonnées à la remise complète et validée du DOE par la maîtrise d'œuvre. Aucun exemplaire partiel ou non validé ne pourra être accepté pour la clôture du chantier.

Pour mémoire.

2.1.3 Protection des sols

L'entrepreneur devra la fourniture et mise en place de protection de sol sur l'ensemble des sols des zones en travaux, pendant la durée des travaux. Compris toutes sujétions de fourniture complémentaire et phase travaux. La protection devra rester en place jusqu'à la fin du chantier.

La prestation comprendra également la dépose et évacuation des protections en fin de chantier.

LOCALISATION :

Les sols des locaux concernés par les travaux de peinture.

2.2 PREPARATION DES SUPPORTS DE TOUTES NATURE

2.2.1 Préparation des supports en plaques de plâtre

Fourniture et mise en œuvre d'une préparation pour peinture sur plaques de plâtre, comprenant :

- L'époussetage et l'application d'une couche d'impression,
- La révision des joints et l'application d'un enduit non repassé,
- Le ponçage et l'époussetage du support,
- Toutes sujétions suivant les recommandations de la NF T 30-608 et le DTU 59.1.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des supports en plaques de plâtre recevant une peinture et / ou un revêtement mural.

2.2.2 Préparation des supports en béton

Fourniture et mise en œuvre d'une préparation des supports en béton pour la pose d'un revêtement mural ou d'une peinture, comprenant :

- Le brossage, l'époussetage et l'égrenage,
- L'application d'une couche d'impression spéciale,
- L'application d'un enduit de dégrossissage,
- L'application d'un enduit repassé et le ponçage,
- Toutes sujétions suivant les recommandations de la NF T30-608 et le DTU 59.1.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des supports en béton recevant une peinture, film anti-poussière et / ou un revêtement mural.

2.2.3 Préparations des supports bois

Fourniture et mise en œuvre d'une préparation pour peinture sur support bois, comprenant :

- Le brossage, l'impression,
- Le rebouchage et ponçage à sec,
- L'application d'une peinture primaire adaptée,
- Toutes sujétions suivant les recommandations de la NF T 30-608 et le DTU 59.1.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des supports en bois recevant une peinture.

2.2.4 Préparations des supports métalliques

Fourniture et mise en œuvre d'une préparation pour peinture sur support métallique, comprenant :

- Le dégraissage du support à l'aide d'un dissolvant,
- L'essuyage soigné,
- L'application d'une peinture primaire adaptée,
- Toutes sujétions suivant les recommandations de la NF T 30-600 et le DTU 59.1.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des supports métalliques recevant une peinture.

2.3 PEINTURE EN PHASE AQUEUSE

Nota : Dans la mesure du possible, toutes les peintures seront labellisées NF Environnement à faible émission de COV, type Écolabel Européen.

2.3.1 Peinture sur surfaces verticales

2.3.1.1 Peinture blanche biosourcée sur murs – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine biosourcée et de composants renouvelables en dispersion aqueuse, de **teinte blanche RAL 9010**, de marque **UNIKALO** référence **NAE SATIN, ALGO SATIN** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Caractéristiques techniques :

- *Classement : **Famille 1 – Classe 4a***
- *Finition : **finition B – Satin***
- *Classification COV : **< 1 g/l** (y compris après mise en teinte)*

- *Résistance à l'abrasion humide : **Classe 1***
- *Qualité de durabilité dans le temps*

LOCALISATION :

Suivant plan de repérage des murs, l'ensemble des murs à peindre en blanc finition type B des bâtiments E et F, excepté les murs dans la laverie du bâtiment C et les reprises nécessaires dans le bâtiment B.

2.3.1.2 Peinture blanche sur murs – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de marque **SEIGNEURIE** référence **SATINEX** ou équivalent, de **teinte blanche RAL 9010**, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Caractéristiques techniques :

- *Classement : **Famille 1 – Classe 7a2***
- *Finition : **finition B – Satin***
- *Classification COV : **30 g/l** (y compris après mise en teinte)*
- *Résistance à l'abrasion humide : **Classe 1***
- *Qualité de durabilité dans le temps*

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des revêtements muraux, pour l'ensemble des cloisons et murs à peindre en blanc finition type B, dans la laverie du bâtiment C et les reprises nécessaires dans le bâtiment B.

2.3.1.3 Peinture colorée sur murs – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de marque **SEIGNEURIE** référence **SATINEX** ou équivalent, finition de teinte au choix de l'architecte, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Nota : Peinture colorée – teinte et coloris au choix de l'Architecte, dans la gamme proposée par le fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Classement : **Famille 1 – Classe 7a2***
- *Finition : **finition B – Satin***
- *Classification COV : **30 g/l** (y compris après mise en teinte)*
- *Résistance à l'abrasion humide : **Classe 1***
- *Qualité de durabilité dans le temps*

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des revêtements muraux, pour l'ensemble des cloisons et murs à peindre en couleur finition type B, dans les nouveaux bâtiments E et F.

2.3.1.4 Film anti-poussière, étanche et lavable et translucide sur murs et poteaux béton

Fourniture et mise en œuvre d'un film monocomposant anti-poussière, étanche et lavable, translucide, conservant l'aspect du béton, de type **FIXETANCHE** de chez **7étanche** ou équivalent, comprenant :

- Préparation du support (surface sèche, ponçage et dépoussiérage) ;
- Application d'une couche de FIXETANCHE de 150 g/m² ;
- Toutes sujétions nécessaires à la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1.

Caractéristiques techniques :

- *Résine écologique **sans COV, sans odeur, sans bisphénol A, sans formaldéhyde***
- *Classification COV : **0 g/l***
- *Qualité de l'air intérieur : **A+***

<u>Nota :</u> Les supports en béton destinés à recevoir le film anti-poussière doivent être plans, réguliers, propres et exempts de fissures, éclats ou tout défaut pouvant compromettre l'adhérence ou l'efficacité du film.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des revêtements muraux, sur l'ensemble des supports verticaux en béton restant apparents.

2.3.2 Peinture sur surfaces horizontales

2.3.2.1 Peinture sur plafonds plâtre / planchers béton – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de marque **SEIGNEURIE** référence **PANTEX 900** ou équivalent, finition de teinte au choix de l'architecte, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1

<u>Caractéristiques techniques</u> :

- *Classement : **Famille 1 – Classe 7b2***
- *Finition : **Finition C – Mat***
- *Classification COV : **30 g/l** (y compris après mise en teinte)*
- *Résistance à l'abrasion humide : **Classe 2***
- *Qualité de durabilité dans le temps*

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des plafonds, pour l'ensemble des plafonds en plaques de plâtre des sanitaires de la Laverie du bâtiment C, les plafonds entre les Salles de Convivialité et les Circulations du R+1, R+2 et R+3.

2.3.2.2 Film anti-poussière, étanche et lavable et translucide sur planchers béton

Fourniture et mise en œuvre d'un film monocomposant anti-poussière, étanche et lavable, translucide, conservant l'aspect du béton, de type **FIXETANCHE** de chez **7étanche** ou équivalent, comprenant :

- Préparation du support (surface sèche, ponçage et dépoussiérage) ;
- Application d'une couche de FIXETANCHE de 150 g/m² ;
- Toutes sujétions nécessaires à la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1.

<u>Caractéristiques techniques</u> :

- *Résine écologique **sans COV, sans odeur, sans bisphénol A, sans formaldéhyde***
- *Classification COV : **0 g/l***
- *Qualité de l'air intérieur : **A+***

<u>Nota :</u> Les supports en béton destinés à recevoir le film anti-poussière doivent être plans, réguliers, propres et exempts de fissures, éclats ou tout défaut pouvant compromettre l'adhérence ou l'efficacité du film.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des revêtements muraux, sur l'ensemble des supports horizontaux en béton restant apparents.

2.3.3 Peinture sur support bois – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de marque **SEIGNEURIE** référence **PRIMWOOD AQUA ROBUST** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Teintes & coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage dans les gammes du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Classement : **Famille 1 – Classe 7b2***
- *Finition : **Finition B – Satin***
- *Classification COV : **100 g/l** (y compris après mise en teinte)*
- *Résistance à l'abrasion humide : **Classe 1***
- *Qualité de durabilité dans le temps*

2.3.3.1 Peinture sur portes et trappes bois

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des portes, châssis et trappes bois.

2.3.3.2 Peinture sur huisseries bois de portes et trappes

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des huisseries de portes à peindre, bâtis de trappes et châssis.

2.3.3.3 Peinture sur plinthes bois

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des plinthes bois du projet.

2.3.4 Peinture sur supports métalliques

2.3.4.1 Peinture sur supports métalliques ferreux et non-ferreux intérieurs – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une laque à base de résine acrylique brillante en dispersion aqueuse de marque **DULUX** référence **VALENITE LAQUE BRILLANT** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support décrite au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Teintes & coloris au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage dans les gammes du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Finition : **Finition B – Brillant***
- *Classification COV : **80 g/l** (y compris après mise en teinte)*

LOCALISATION :

L'ensemble des supports métalliques ferreux et non-ferreux intérieurs du projet.

2.3.4.2 Peinture sur supports métalliques ferreux et non-ferreux extérieurs – finition type B

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de marque **HAMMERITE** référence **Ultima Brillant** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support,
- 1 couche d'impression,
- 2 couches de finition,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et du DTU 59.1.

Caractéristiques techniques :

- *Finition : **Finition B – Brillant***
- *Classification COV : **65 g/l** (y compris après mise en teinte)*

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des ouvrages métalliques ferreux ou non-ferreux extérieurs.

2.4 REVETEMENTS MURAUX

2.4.1 Habillage mural en laine de bois avec âme en laine minérale de 1200 x 600 x 50 mm

Fourniture et pose bord-à-bord d'habillages en panneaux multicouches de **1200 x 600 x 50 mm**, de marque **KNAUF** référence **Organic Twin Pure (FMV AK/01)** ou équivalent, constitués d'une âme en laine de roche haute densité et de deux parements en laine de bois d'épicéa avec liant hydraulique ciment et chaux blanche, comprenant :

- L'ossature de type fourrure CD 60, de 60 mm de largeur, en acier galvanisé laqué,
- Les dalles, constitués d'une âme en laine de roche haute densité et de deux parements en laine de bois d'épicéa,
- La fixation sur l'ossature par fixation mécanique appropriée (vis spécifiques visibles), adaptée au support, garantissant stabilité et durabilité,
- Fourniture et pose de tous accessoires nécessaires : cornières de rives, cales, chevilles, mastics ou colles spécifiques selon préconisation du fabricant,
- Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre conformes aux prescriptions du fabricant et aux normes en vigueur.

Caractéristiques techniques :

- *Dimensions des dalles : **1200 x 600 x 35 mm***
- *Réaction au feu : **B-s1,d0 (RA11-0399)** ou **A2-s1,d0 - PV N°RA 12-0085***
- *Coefficient d'absorption acoustique : lame d'air 50mm - **α_w = 0,95***
- *Panneaux labellisés "Produit biosourcé, filière française"*

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements muraux, sur un mur des vides du R+2, R+3 et R+4.

2.4.2 Revêtements muraux en papier peint intissé

Fourniture et pose d'un revêtement mural en papier peint intissé panoramique sans PVC, sans solvants et sans COV, de marque **ACTEDECO,** collection **"Copieuse nature"** imaginée par **The Feebles** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support plâtre ou béton décrit au chapitre PREPARATION DES SUPPORTS,
- La couche d'impression et l'encollage du mur,
- La pose collée du papier peint intissé panoramique, bord à bord, traitement des joints par chevauchement,
- Toutes sujétions de mise en œuvre conformes aux prescriptions du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- ***Produits Green Deco***
- *Résistance aux chocs et lessivable*
- *Aspect mat lisse (calandré)*
- *Classement au feu : **C-s1, do***
- *Poids : **150 gr/m²***
- ***Certifié OEKO-TEX***
- *Tailles : au choix de l'Architecte*

LOCALISATION :

Suivant plans architecte et plans de repérage des murs, dans l'espace Convivialité du R+1 du bâtiment F et l'espace Convivialité du R+2 du bâtiment E.

2.5 PEINTURE DE SOL

2.5.1 Peinture de sol

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique autoréticulable mono-composant en phase aqueuse pour sols à usage modéré, de marque **ZOLPAN** référence **Ultrasol hydro** ou équivalent, comprenant :

- La préparation du support et le dépoussiérage,
- L'application de deux couches croisées régulières. Selon contraintes d'exploitation, sur zones plus fortement sollicités, ajouter une couche supplémentaire,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions de fabricant.

Teinte RAL au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Classement :* ***Famille 1 – Classe 7b2***
- *Finition :* ***Finition B – brillant (BS 60°: 15 à 25 %)***
- *Taux de COV :* ***< 30 g/l max***
- *Emissions dans l'air intérieur :* ***A+***

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des sols, pour les locaux recevant une peinture de sol - escaliers en béton.

2.6 NETTOYAGE

2.6.1 Nettoyage de fin de chantier

Nettoyage de fin de chantier réalisé par une entreprise spécialisée. Ce nettoyage comprend (**liste non-limitative**) :

- L'enlèvement de ses propres protections,
- Le dépoussiérage de toutes les surfaces apparentes,
- Le nettoyage de l'ensemble des sols,
- Le nettoyage des façades de placards,
- Le nettoyage des bouches de ventilation,
- Le nettoyage des appareils sanitaires, de la robinetterie, des corps de chauffe et des canalisations,
- Le nettoyage des appareils d'éclairage et de l'appareillage (interrupteurs, prises de courant, ...)
- Le nettoyage des vitrages (2 faces), des miroirs, des fenêtres, des portes, de la quincaillerie,
- Le nettoyage des menuiseries intérieures (dessus de porte, plinthes, ...) et menuiseries extérieures (2 faces).

Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des déchets résultants des nettoyages eux-mêmes.

***Nota :* Le nettoyage sera réalisé en trois temps :**

- Un premier nettoyage général décrit ci-dessus avec aspiration des sols réalisé deux fois pour les OPR,
- Un nettoyage général décrit ci-dessus avec aspiration des sols pour la réception de travaux,
- Le nettoyage des sols (aspiration et lavage) permettant au maître d'ouvrage d'entrer dans les lieux.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des locaux des bâtiments E et F, ainsi que dans la Laverie du bâtiment C et dans les locaux rénovés du bâtiment B.